



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ  
Jugendamt JA

Bureau de promotion des enfants et des jeunes  
Fachstelle für Jugendförderung

Bd de Pérolles 24, case postale 29, 1705 Fribourg

T +41 26 305 15 30, F +41 26 305 15 98  
[www.fr.ch/enfance-jeunesse](http://www.fr.ch/enfance-jeunesse)

Discours de Christel Berset, Déléguée à l'enfance et à la jeunesse lors de la 1ère journée cantonale « Je participe ! »

## Politiques fribourgeoises actuelles... et ensuite?

A mon tour de me réjouir de vous voir aussi nombreux dans cette salle pour discuter de questions de jeunesse. Pour une fois, on ne pourra pas dire que l'on discute de ces questions sans les jeunes puisqu'ils sont là, dans la salle. Merci aux jeunes de Wünnewil-Flamat, aux jeunes de la radio NRV de Châtel St-Denis et aux jeunes du Conseil des Jeunes d'être présents!

Je vais attaquer le vif du sujet et vous présenter la situation actuelle dans le canton de Fribourg ainsi que les travaux en cours au sein du SEJ.

*Quelle est la mission du SEJ ?*

La LEJ du 12 mai 2006 donne le mandat au Conseil d'Etat de mettre en place une politique de l'enfance et de la jeunesse globale et coordonnée dans le canton de Fribourg. Le SEJ est désigné pour développer et coordonner cette politique.

Son but est rien de moins que le développement harmonieux des enfants et des jeunes, tout en favorisant l'égalité des chances. C'est un objectif bien ambitieux, je vous l'accorde, qui nécessite les efforts de tous.

### Les 4 piliers

Pour l'atteindre, il s'agit d'agir selon 4 approches complémentaires:

- > Instruire et former les enfants pour leur donner les compétences cognitives dont ils auront besoin plus tard, surtout sur le plan professionnel (c'est le pilier de la formation)
- > Prévenir les dangers qui menacent leur développement le plus précocement possible et intervenir lorsque celui-ci est en danger (c'est le pilier de la protection)
- > Mettre en place les conditions cadre qui favorisent leur épanouissement et leur intégration au sein d'une communauté (c'est le pilier de la promotion)
- > Et finalement permettre aux enfants et aux jeunes de s'exprimer et d'être entendus pour toutes les questions qui les concernent (c'est le pilier de la participation, le 4<sup>ème</sup>, mais pas le moindre puisqu'il se fonde sur l'article 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant)

Ce schéma des 4 piliers est la définition que nous donnons dans le canton de Fribourg de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Elle repose sur les bases légales en vigueur au plan fédéral et cantonal.

La tâche est donc immense et complexe...

- > Puisqu'il s'agit d'une politique multisectorielle qui développe ses effets partout où les enfants et les jeunes se trouvent et grandissent: dans leur famille, à l'école, dans les entreprises, dans l'espace public...
- > Puisque cette politique est transversale et se déploie pour tous les thèmes qui concernent la jeunesse: la formation, la sécurité, l'environnement, les loisirs, la santé, l'intégration, la pauvreté, les addictions, le travail, l'égalité entre les genres, etc.
- > Puisque cette politique ne peut pas être celle de l'Etat uniquement, mais qu'elle engage tous les acteurs: vous tous et toutes qui êtes dans cette salle... parents, acteurs du monde associatif, représentants des communes et des différents services de l'Etat.

La LEJ répartit les compétences comme suit:

### **Répartition des compétences**

Dans un système libéral qui repose sur le principe de la subsidiarité, c'est d'abord à la société civile que revient la tâche de s'occuper de l'encouragement et de l'aide à la jeunesse.

Ce sont ensuite les communes, selon le principe fédéraliste, qui sont chargées de mettre en place une politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau local. Dans le canton de Fribourg, les communes ont de grandes responsabilités puisqu'elles sont chargées de développer les activités générales destinées aux enfants et aux jeunes, les activités socio-culturelles, l'accueil extrafamilial, mais aussi d'organiser et de financer l'aide sociale et une partie importante du système de formation.

Finalement, en troisième lieu, l'Etat est responsable de la coordination générale de cette politique, de la protection et de l'aide à la jeunesse, de développer des mesures de prévention et d'organiser et de financer la plus grande partie de l'organisation du système de formation.

Ensemble, Etat et communes sont chargés d'appliquer la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

### **Mais au fond pourquoi mettre en place une nouvelle politique?**

#### **Quelles sont les raisons sociétales qui doivent nous pousser à agir?**

Ce n'est plus un scoop: le canton de Fribourg est le canton le plus jeune de Suisse. Le 32% de la population fribourgeoise (contre un peu moins de 28% au plan suisse) représente des enfants et des jeunes de moins de 25 ans.

De nombreuses familles en provenance d'autres cantons et de plus loin encore, s'installent à Fribourg. Ainsi le 33,7% des ménages sont des couples avec enfants.

Ces changements démographiques très rapides et très marqués – surtout dans le sud du canton – s'accompagnent d'une transformation radicale de la société fribourgeoise. Cela met aux défis les communes et l'Etat de Fribourg dans leurs politiques publiques à l'égard des enfants et des jeunes.

C'est pourquoi il est essentiel de ne pas se laisser prendre de vitesse et d'envisager aujourd'hui même ce qu'il faut mettre en place pour que le taux de 95% des jeunes qui vont bien, se maintienne, ou même augmente à l'avenir.

### **Enquête préalable**

Mais avant de lancer de nouvelles mesures peut-être inappropriées aux réalités du canton, nous avons voulu savoir ce qui existe déjà afin d'éviter de réinventer la poudre.

Nous avons donc mené une enquête en 2011/2012 auprès de tous les services de l'Etat et auprès des communes dont nous vous présentons les résultats aujourd'hui.

Vous trouvez le résumé de cette étude dans votre dossier. Le rapport lui-même ainsi que ses annexes se trouvent sur notre site internet.

*Quelles sont les conclusions de cette enquête en ce qui concerne l'Etat?*

1. Tout d'abord au niveau du cadre constitutionnel et légal, on peut dire que nous avons des bases solides, et même exemplaires au plan suisse. On ne peut que le croire puisque c'est l'Unicef lui-même qui le dit!
2. Aujourd'hui déjà, l'enquête montre que le thème de l'enfance et la jeunesse occupe l'ensemble directions de l'Etat ainsi qu'une grande majorité de services.
3. A l'Etat de Fribourg, la politique de l'enfance et de la jeunesse est encore vue surtout comme une politique de la formation et de la protection. Ce sont les 2 piliers les plus anciens et les mieux financiers – alors que les deux autres piliers sont moins valorisés.
4. Ainsi une grande majorité de ces mesures se focalisent surtout sur les problèmes (alcool, violence, dépendance aux écrans, etc.) et beaucoup moins sur les conditions cadres qui seraient favorables à leur épanouissement.
5. Pour le pilier de la participation, on peut dire que, même s'il existe un Conseil des Jeunes au niveau cantonal, on ne considère pas encore les enfants et les jeunes comme de véritables acteurs des politiques à mettre en place. Ils n'ont encore que trop peu de possibilités de s'exprimer et d'être entendus.
6. Au niveau de la coordination, l'enquête a mis en évidence de nombreux organes de coordination. Ce n'est pas moins de 30 commissions que nous avons pu énumérer et qui sont concernées d'une manière ou d'une autre par les questions de l'enfance et de la jeunesse comme l'intégration, la santé, la sécurité, l'insertion professionnelle, etc.
7. Ce foisonnement d'organes de coordination - qui n'ont que très peu de liens entre eux - va de pair avec un manque de vision claire. Pourtant, une coordination de ces diverses politiques serait essentielle à mettre en place pour l'amélioration des conditions de vie pour les enfants et les jeunes.

*Quelles sont les conclusions pour les communes ?*

1. Il est difficile de faire des constats généraux puisqu'il y a autant de politiques communales qu'il y a de communes. Malgré tout, des tendances sont reconnaissables:
2. Tout d'abord, l'enquête nous indique que la grande majorité des communes ont identifié les problèmes et les besoins d'agir. Ce sont elles qui vivent au quotidien les développements démographiques et sociétaux et voient la nécessité de créer des structures et des projets en faveur de cette catégorie d'âge.
3. Actuellement, vue l'accroissement démographique, leurs priorités vont aux constructions d'écoles, d'infrastructures sportives et de structures d'accueil extrafamilial et moins à la mise en place de politiques globales favorisant le bon développement des enfants.
4. En matière d'offres pré- et extrascolaires, une majorité de communes laissent à la société civile le soin de s'occuper de la jeunesse, mais soutiennent, avec plus ou moins de vigueur, le tissu associatif local. Les ateliers de réflexion menés avec les communes ont révélé que les communes tiennent en haute estime leurs sociétés, en particulier les sociétés de jeunesse. De plus en plus cependant, on assiste à un phénomène grandissant de communalisation des structures mises en place dans le domaine de l'accueil extrafamilial et de l'animation socioculturelle.
5. L'étude montre également qu'il existe peu de structures de pilotage au niveau local. Dans les petites communes, c'est le Conseil communal qui est responsable des différents thèmes de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Seules 11 communes ont une commission E+J (dont 5 en Singine). En conséquence il y a peu de concepts communaux dans ce domaine.
6. Au niveau opérationnel, un manque de structures apparaît aussi: seules 19 communes ont nommé des animateurs socioculturels professionnels (dont 10 dans la partie germanophone). Il n'y a que trois services jeunesse et il n'y a aucun poste de délégué-e à l'enfance et à la jeunesse au niveau communal ou régional.
7. Nous notons également qu'il y a relativement peu de collaborations intercommunales dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (mis à part pour le sport, les cercles scolaires et les transports scolaires). Il y a là un potentiel à exploiter.
8. En ce qui concerne la participation des enfants et des jeunes, il n'y a aucun Conseil d'enfants ou de jeunes dans les communes fribourgeoises. Comme bonne pratique, on peut relever que deux communes du district de la Broye ont mentionné avoir réalisé un sondage auprès des enfants en ce qui concerne leur plan d'aménagement local. Une commune dit avoir confié son agenda 21 à la société de jeunesse.
9. Dans les ateliers de réflexion que nous avons organisés dans chaque district avec une sélection de communes, les communes nous ont fait part de leur besoin d'échanger entre elles sur ce sujet et de disposer de plus d'informations au sujet des politiques de l'enfance et de la jeunesse. C'est une piste à creuser dans notre stratégie.

Voilà l'état de situation actuel.

## **Et maintenant quid?**

Fort de ces constats, nous pouvons maintenant apporter une deuxième pierre à l'édifice de la politique de l'enfance et de la jeunesse en mettant en place une stratégie cantonale.

C'est la Commission de l'enfance et de la jeunesse qui est chargée de la préparer. Un comité de pilotage dirigé par Mme Anne-Claude Demierre complète le dispositif.

Nous avons choisi d'intituler notre stratégie «Je participe!» pour indiquer clairement que la politique de l'enfance et de la jeunesse doit se construire avec la participation active des enfants et des jeunes.

Pour financer notre projet, nous avons fait appel à la Confédération qui grâce à sa nouvelle loi d'encouragement de l'enfance et de la jeunesse peut soutenir notre canton avec un montant de 150'000.-/an pendant trois ans.

## **Déroulement de la stratégie**

Notre projet de stratégie se déroulera sur trois ans, de 2015 à 2017, et comprend trois étapes clef que sont les 3 journées cantonales:

- > La 1ère journée a pour but de fixer les grandes priorités
- > La seconde, qui aura lieu en automne 2016, permettra de décliner les priorités en mesures concrètes
- > Et la troisième, qui aura lieu en automne 2017, nous réunira pour discuter de leur mise en œuvre concrète et de qui doit faire quoi.

Nous avons prévu en outre deux événements qui s'adressent directement aux jeunes. Il s'agit de l'Action 72h00 qui aura lieu en septembre 2015 et un festival jeunesse en 2017.

Dans l'intervalle, nous mènerons un sondage auprès des enfants, des jeunes et des jeunes adultes du canton de Fribourg dans le courant 2016 afin qu'ils soient dignement consultés sur les mesures à prendre.

## **Comme résultats de ce processus**

Le Conseil d'Etat adoptera en 2016 un *Plan d'action* destiné aux différents services de l'Etat.

A la même période, la CEJ publiera des *Recommandations pour les communes*.

Nous espérons que le processus participatif qui aura prévalu pendant trois ans favorisera un fort soutien à l'ensemble de ces mesures. Celles-ci auront été en effet largement discutées par les acteurs concernés.

## **Peut-être que certains et certaines d'entre vous doutent encore et se demande pourquoi investir autant d'énergie dans un tel processus?**

Voici ma réponse si je n'ai pas encore réussi à vous convaincre: pour adoucir, tant que faire se peut, l'arrivée de nos enfants dans le monde des adultes.

Je vous remercie pour votre attention.

Christel Berset, Déléguée francophone à l'enfance et à la jeunesse